

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT No. 668-2023**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ À SA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2023 LE RÈGLEMENT SUIVANT :

**Règlement numéro 668-2023 ayant pour objet de décréter une dépense de 765 470 \$ et un emprunt de 765 470 \$ pour confection de plans et devis, surveillance des travaux et autres services professionnels connexes pour la réfection et la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées**

CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR SELON LA LOI ET EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

**DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 18<sup>e</sup> jour de décembre 2023.**



**François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.  
Directeur général  
et greffier-trésorier**

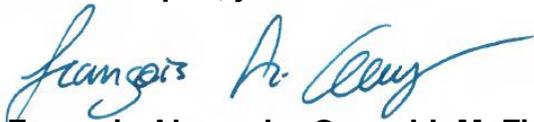
**Certificat de publication au verso**

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité [www.sainte-melanie.ca](http://www.sainte-melanie.ca) et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, le 18 décembre 2023, entre 9 h et 17 h.

**En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18<sup>e</sup> jour de décembre 2023.**



**François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.  
Directeur général  
et greffier-trésorier**